



# APPEL À PROJETS

# Règlement

# **CRÉATION D'UNE ŒUVRE ARTISTIQUE ÉPHÉMÈRE SUR LE PARCOURS ART & JARDINS**

# CONSTELLATIONS

FESTIVAL INTERNATIONAL  
D'ARTS NUMÉRIQUES

# DE METZ

# **Édition 2022**

## **Parcours Art & Jardins**

**Pôle Culture de la Ville de Metz**  
Mairie de Metz  
Service Action Culturelle  
B.P. 21025 / 57036 METZ Cedex 1

## SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL À PROJETS .....</b>	3
a) Le lieu du projet .....	3
b) Le public ciblé.....	3
c) À propos du festival <i>Constellations de Metz</i> .....	3
<b>2. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS .....</b>	4
<b>3. PROFIL DES CANDIDATS .....</b>	4
<b>4. CONTRAINTES A RESPECTER .....</b>	4
a) Précisions .....	5
<b>5. THÈME DE L'ŒUVRE .....</b>	5
<b>6. MODALITÉS ET CRITÈRES DE SÉLECTION .....</b>	6
a) Première phase.....	6
• Sélection des candidats :.....	6
• Grille de notation (sur 100 points) : .....	6
b) Seconde phase .....	6
• Sélection du récipiendaire :.....	6
• Grille de notation (sur 100 points) : .....	7
c) Composition du jury de l'appel à projets .....	7
<b>7. CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS .....</b>	7
a) Repérage .....	7
b) Calendrier administratif.....	8
c) Modalités d'envoi.....	8
<b>8. CONDITIONS BUDGETAIRES .....</b>	9
<b>ANNEXE 1 - DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER DE PRÉ-SÉLECTION (première phase)</b>	10
<b>ANNEXE 2 - DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER COMPLET (seconde phase)</b>	11
<b>ANNEXE 3 - FICHE CANDIDAT .....</b>	12
<b>ANNEXE 4 – VUES ET PRÉCISIONS TECHNIQUES DES REMPARTS ET BASSINS DE LA MOSELLE .....</b>	13
a) Précisions techniques .....	20

## **1. CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL À PROJETS**

Dans le cadre de son festival *Constellations de Metz* 2022, la Ville de Metz lance un appel à projets aux artistes pour la production et la diffusion d'une œuvre ou d'un projet artistique, plastique ou végétal(e), qui prendra place au sein du parcours « Art & Jardins » du festival. Dans un objectif de mise en valeur des sites patrimoniaux ou environnementaux, la Ville de Metz souhaite proposer l'installation d'une œuvre d'art éphémère, **destinée à demeurer entre 3 et 5 ans sur le site.**

Il est attendu des candidats de dialoguer avec les paysages urbains et naturels en inventant un nouveau langage poétique à la croisée du végétal, de l'art contemporain, du land art et de l'art plastique dans l'espace public.

Le présent appel à projets vise la sélection d'un artiste (ou d'un collectif d'artistes) sur la base de références et d'intentions relatives au projet envisagé.

Un contrat d'achat et de cession de droit d'auteur sera ensuite conclu avec le candidat retenu.

a) Le lieu du projet

Cet appel à projets concerne les bassins aux abords de la maison de l'éclusier (Quai des régates, à proximité du canal de la Moselle – 57000 METZ).

L'exploitation des remparts entourant les bassins est une possibilité, sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'obtention de toute éventuelle autorisation réglementaire s'y rapportant.

**➔ Voir les photos et contraintes techniques du site en ANNEXE 4.**

b) Le public ciblé

- Les messins ;
- Les touristes culturels et en séjour à Metz ;
- Les visiteurs de proximité (régionale et transfrontalière) ;
- Les amateurs d'art contemporain et des jardins.

c) À propos du festival *Constellations de Metz*

Porté depuis 2017 par la Ville de Metz et ses partenaires, *Constellations de Metz* est un festival international d'arts numériques qui se déroule de juin à septembre. Ce festival s'attache à mettre en valeur le patrimoine et l'espace urbain.

*Constellations de Metz* invite à une interprétation de la ville à travers le regard d'artistes venus de tous horizons. Durant plus de deux mois, l'art investit les rues de la ville et permet aux visiteurs de découvrir le territoire sous un jour nouveau, à travers 3 parcours artistiques (« Pierres Numériques », « Art & Jardins », « Street Art »), spectacles, expositions et concerts.

Festival désormais reconnu et salué par le public et la presse (nombreuses retombées internationales, nationales et locales), *Constellations de Metz* se positionne comme un des grands rendez-vous de l'été culturel en France. En trois éditions, le festival a doublé son nombre de visiteurs : de 600 000 à la première année à 1 400 000 en 2019. Il inscrit Metz comme une capitale culturelle à l'échelle de la France, de la Grande Région et de l'Europe.

La Ville de Metz attachée à cette expérience, renouvelle le festival *Constellations de Metz* en 2022 en conservant notamment le parcours « Art & Jardins » dont l'un des sites d'exposition sera agrémenté d'une œuvre choisie dans le cadre du présent appel à projets.

Plus d'informations sur le festival : [www.constellations-metz.fr](http://www.constellations-metz.fr)

## **2. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS**

- Proposer une installation artistique éphémère aux visiteurs de *Constellations de Metz*, aux touristes et aux habitants de Metz ;
- Soutenir l'intervention d'un artiste innovant et de qualité ;
- Participer à une programmation nationale et transfrontalière ;
- Bénéficier d'une couverture presse et média importante ;
- Mettre en valeur le patrimoine de la Ville de Metz.

## **3. PROFIL DES CANDIDATS**

Cet appel à projets s'adresse aux artistes professionnels, collectifs d'artistes et personnes morales acteurs économiques du domaine culturel.

L'artiste (ou les artistes) proposé sera :

- inscrit à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA ;
- ou
- salarié d'une personne morale ou représenté par (numéro de SIRET à prévoir).

## **4. CONTRAINTES A RESPECTER**

- L'œuvre devra de préférence se situer sur l'eau, portion de la Moselle non navigable (cf. plan en ANNEXE 4), ou accessoirement prendre place sur la partie des remparts de part et d'autre de la maison de l'éclusier ;
- L'œuvre devra pouvoir être laissée en extérieur, sans gardiennage et sans entretien ou réparation au terme du festival ;

- L'œuvre sera fabriquée dans des matériaux naturels de préférence ou non susceptibles de se dégrader. Les plastiques et autres matériaux polluants sont proscrits ;
- L'œuvre devra pouvoir s'inscrire sur différents sites, n'ayant pas nécessairement été conçus pour accueillir une œuvre d'art (cf. ANNEXE 4). Elle ne devra pas générer de risque pour les biens et les personnes, prendre en compte les contraintes liées à l'installation d'une œuvre en extérieur (prise au vent, humidité, variations de températures) ;
- L'œuvre devra pouvoir être conservée à moyen terme (entre 3 et 5 ans) et ne pas laisser de traces irréversibles sur le lieu de son implantation ;
- Privilégier une installation auto lestée.

a) Précisions

- Une aide logistique pour l'accès à l'eau sera apportée par la Ville de Metz, en lien avec la capitainerie de la Ville de Metz ;
- Le montage relève de la responsabilité du candidat ;
- La proposition devra s'intégrer parfaitement au paysage d'accueil. Une attention particulière sera donnée à la bonne tenue de l'œuvre entre 3 et 5 ans.

## 5. THÈME DE L'ŒUVRE

Thématique : Illusions et anamorphoses\*

L'édition 2022 du parcours « Art & Jardins » sera placée sous la thématique « Illusions et anamorphoses\* ». Elle est une invitation à mettre le public en mouvement, à être actif dans la découverte des œuvres, à entrer dans un univers protéiforme, à dépasser les apparences. La transformation de l'environnement, le jeu des perspectives, la mise en scène des installations joueront avec les sens, les habitudes de perception et d'observation. Ils feront, dans une première lecture, disparaître le pouvoir de représentation qui pourra être recréé par un changement de posture, de position et de point de vue, en dialogue avec l'environnement naturel et aquatique dans toutes leurs composantes (changement, reflet, mouvement, mystère, obscurité, matière, relief...).

\*Définitions issues du dictionnaire de l'Académie française :

### ILLUSION

*Nom féminin*

Étymologie : XII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *illusio*, « ironie, illusion, tromperie », dérivé de *illudere*, « jouer, se jouer de ».

Fausse apparence matérielle ou morale qui, en nous faisant voir les choses autrement qu'elles ne sont, semble se jouer de nos sens ou de notre esprit ; erreur des sens ou de l'esprit produite par ces fausses apparences.

## **ANAMORPHOSE**

*Nom féminin*

Étymologie : XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant du grec *anamorphoun*, « transformer ».

Optique – Déformation d'une image réfléchie par des miroirs coniques ou cylindriques.

Peinture – Image déformée obtenue par projection sur une surface plane ou courbe et qui, vue ou réfléchie sous un certain angle, retrouve son aspect primitif.

## **6. MODALITÉS ET CRITÈRES DE SÉLECTION**

### a) Première phase

- Sélection des candidats :

- Les candidats fourniront un dossier de pré-sélection composé des pièces telles que définies dans l'ANNEXE 1 du présent règlement de l'appel à projets. Toute candidature incomplète sera classée sans suite.
- 5 dossiers au maximum seront retenus durant cette première phase. Un courriel de réponse sera envoyé aux candidats dont le contenu différera selon s'ils sont retenus ou non pour participer à la seconde phase (sélection du récipiendaire).

- Grille de notation (sur 100 points) :

- Dimension esthétique de l'œuvre (35 points) ;
- La pérennité de l'installation (avec la prise en compte de l'impact écologique) (25 points) ;
- La faisabilité de l'œuvre en termes de calendrier (10 points) ;
- Une proposition artistique construite en lien avec le site (20 points) ;
- Une proposition artistique affirmée, c'est-à-dire émise par une personne (physique ou morale) formée et/ou compétente (10 points) ;
- Mention de l'existence de partenaires et coproducteurs au projet (à titre indicatif).

### b) Seconde phase

- Sélection du récipiendaire :

- Les candidats sélectionnés pour la seconde phase devront retourner un dossier détaillé et complet tel que défini dans l'ANNEXE 2 du présent règlement de l'appel à projets ;
- Les candidats sélectionnés seront notés sur la base des critères ci-après énoncés, sous réserve de présenter la totalité des pièces demandées. Tout dépôt incomplet sera classé sans suite. Celui qui aura obtenu le plus de points sera désigné récipiendaire de cet appel à projets. En cas d'égalité entre candidats, un tirage au sort par l'huissier mandaté à cet effet par la Ville de Metz procèdera au tirage au sort dudit récipiendaire ;
- Chacun des artistes sélectionnés pour cette seconde phase ayant déposé un dossier complet et n'ayant pas été retenu sera indemnisé à hauteur de 500 € HT.

- Grille de notation (sur 100 points) :

#### NOTATION ARTISTIQUE (50 points)

- L'esthétique de l'œuvre en cohérence avec le site et la thématique (25 points) dont 10 points pour le caractère innovant et créatif ;
- Pérennité de l'installation ; l'œuvre doit pouvoir se conserver entre 3 et 5 ans (25 points) ;

#### NOTATION TECHNIQUE (50 points)

- Sécurité de l'installation : l'œuvre ne doit pas engager la sécurité des biens et des personnes durant la durée du festival et au minimum durant 3 ans (30 points) ;
- Faisabilité technique (10 points) ;
- Prise en compte de l'impact écologique (10 points).

**Avertissement :** Il pourra être demandé au récipiendaire de modifier sa proposition artistique selon les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France voire des services instructeurs de toute demande d'autorisation réglementaire d'installation de l'œuvre. Dans ce cas, l'artiste s'engage à effectuer les modifications en question afin d'obtenir l'autorisation de créer et d'installer l'œuvre.

#### c) Composition du jury de l'appel à projets

Le jury de présélection sera composé des membres identifiés comme suit : les élus en charge de la culture, le chef de projet du festival, la commissaire artistique du parcours, le directeur du pôle Culture ou son représentant, le directeur technique et un ou deux chargées de production.

### **7. CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS**

#### a) Repérage

Un repérage du site par les candidats est **fortement conseillé**. Deux dates sont proposées (date à choisir selon la préférence du candidat) :

- le mercredi 5 janvier 2022 à 14h **OU**
- le samedi 8 janvier 2022 à 14h.

Merci de prendre rendez-vous par courriel à l'une de ces deux dates auprès de Marie HAGNIEL [mhagniel@mairie-metz.fr](mailto:mhagniel@mairie-metz.fr) **AVANT LE 4 janvier 2022.**

Lieu de rendez-vous : Devant la Maison de l'éclusier – à proximité du canal de la Moselle - Quai des Régates – 57000 METZ

Personnes présentes lors du repérage :

- Commissaire artistique du parcours « Art & Jardins » ;
- Directeur technique du pôle Culture ;
- Chef de projet et/ou chargée de production.

Aucun repérage accompagné par le personnel de la Ville de Metz ne sera possible en dehors de ces dates. N'hésitez pas à vous munir de vos appareils de mesure lors du repérage (laser, anémomètre...).

L'ensemble des frais liés à ce repérage relèvent de la responsabilité des candidats.

b) Calendrier administratif

- Repérage fortement conseillé le **5 OU 8 janvier** ;
- Dépôt des dossiers de pré-sélection selon l'**ANNEXE 1** au plus tard le **dimanche 16 janvier 2022 avant minuit** ;
- Sélections de 5 dossiers au maximum et communication des résultats aux candidats retenus pour la seconde phase : **vendredi 21 janvier 2022** ;
- Dépôt par les candidats retenus pour la seconde phase d'un dossier complet selon l'**ANNEXE 2** au plus tard le **dimanche 6 février 2022 avant minuit** ;
- Choix du récipiendaire et communication des résultats aux candidats : **vendredi 18 février 2022** ;
- Installation opérationnelle de l'œuvre au plus tard le **jeudi 16 juin 2022** ;
- Début de l'exploitation du festival Constellations de Metz le **jeudi 23 juin 2022**.

c) Modalités d'envoi

Les candidats transmettront leurs dossiers de pré-sélection et leurs dossiers complets selon le calendrier ci-dessus en format numérique (documents en pdf) à [mhagniel@mairie-metz.fr](mailto:mhagniel@mairie-metz.fr).

Il est demandé aux candidats de privilégier l'envoi des dossiers de pré-sélection et des dossiers complets via des services de transfert de fichiers du type WeTransfer (**Dropbox exclu**).

Il est impératif que l'intitulé de tous les fichiers qui composent le dossier de candidature commence par le nom de famille du participant ou le nom du collectif (ex. pour le participant M. Dupont : "dupont\_cv.pdf", etc.).

**ATTENTION : Les dossiers hors délai ou incomplets ne seront pas traités.**

**Renseignements complémentaires :**

Marie HAGNIEL, chargée de production : [mhagniel@mairie-metz.fr](mailto:mhagniel@mairie-metz.fr) / +33 (0)3 87 55 50 64

## **8. CONDITIONS BUDGETAIRES**

La création et l'installation de l'œuvre de l'artiste récipiendaire fera préalablement l'objet d'un contrat d'achat et de cession de droit d'auteur d'une œuvre éphémère entre la Ville de Metz et l'artiste (ou le collectif), qui définira les droits et obligations des deux parties (notamment la présence obligatoire de l'artiste à certaines dates définies en concertation, toutes les dispositions relatives à la communication et aux droits d'auteurs etc...).

Une enveloppe budgétaire globale et maximale de **24 500 € HT** est prévue. Le budget devra inclure les honoraires artistiques (cession de droits compris), les coûts de production et de technique (totalité des moyens humains et matériels) pour la réalisation, l'installation et l'exploitation du projet (repérages, transports, frais de bouche, hébergement, montage, traitement des déchets, maintenance, frais annexes).

Pour rappel : Chacun des artistes sélectionnés pour la seconde phase ayant déposé un dossier complet et n'ayant pas été retenu sera indemnisé à hauteur de 500 € HT.

## **ANNEXE 1 - DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER DE PRÉ-SÉLECTION (première phase)**

- 1.** Fiche candidat complétée (cf. ANNEXE 3)
- 2.** Présentation de l'artiste (curriculum vitae, biographie)
- 3.** Descriptif sommaire du projet (notice artistique)
- 4.** Budget prévisionnel (dépenses et recettes) du projet
- 5.** Visuel détaillé avec intégration de l'œuvre dans le site

## **ANNEXE 2 - DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER COMPLET (seconde phase)**

- 1.** Descriptif détaillé du projet
- 2.** Visuels détaillés avec intégration de l'œuvre dans le site (plan, croquis, schémas, ...)
- 3.** Fiche technique détaillée :
  - Descriptif de la mise en œuvre technique
  - Liste des besoins techniques fournis ou à fournir avec devis joints le cas échéant
- 4.** Devis prévisionnel détaillé du projet avec notice explicative incluant le détail des coûts techniques
- 5.** Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité pour les structures (associations, établissements culturels)
- 6.** Relevé d'identité bancaire

### **ANNEXE 3 - FICHE CANDIDAT**

Nom du porteur de projet :

.....

Adresse :

.....  
.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

Tél :

.....

Mail :

.....

Site internet :

.....

N° SIREN :

.....

N° SIRET :

.....

Avez-vous déjà participé à un événement organisé par la Ville de Metz : oui – non

Nom du projet proposé :

.....

Discipline :

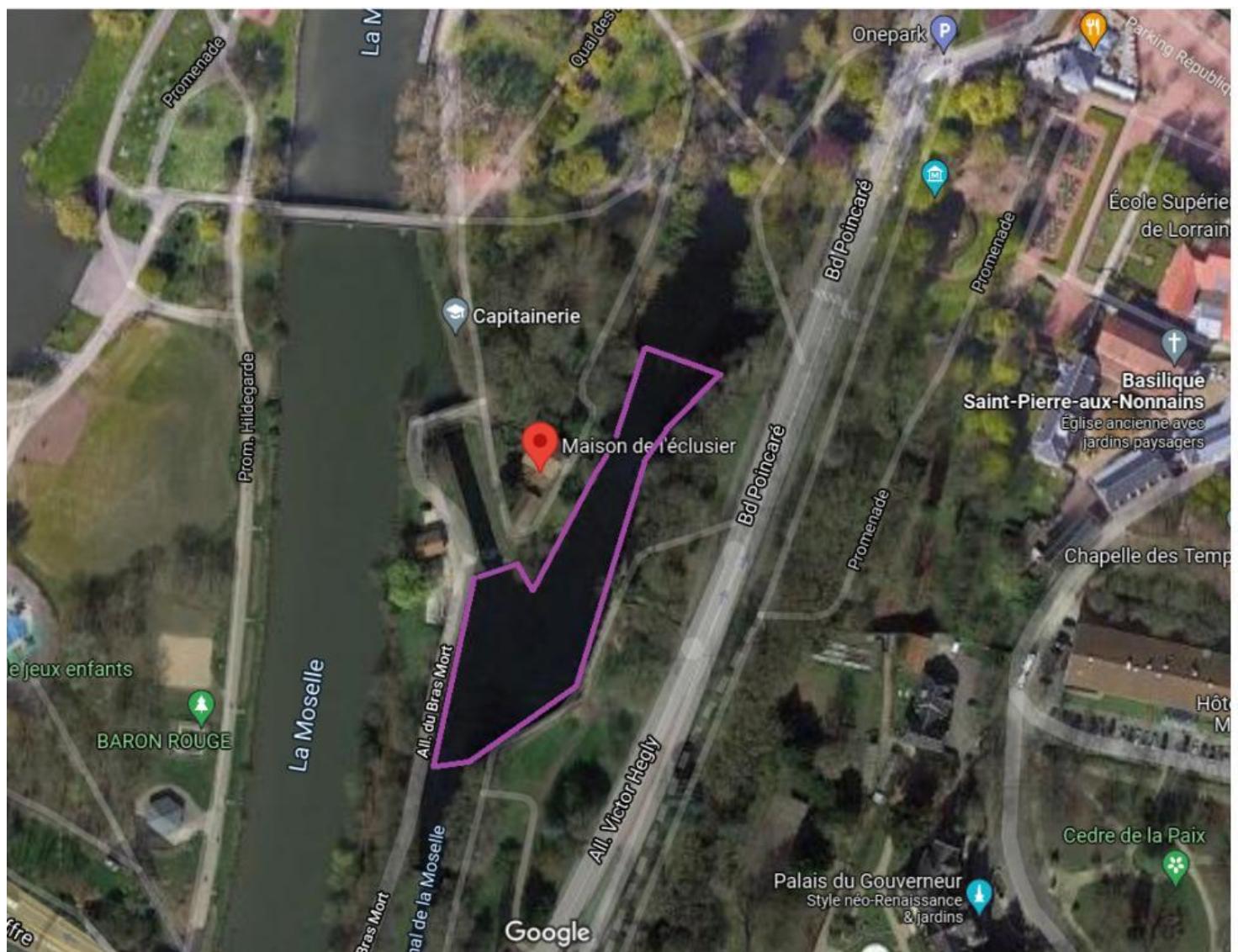
.....

Création originale : oui – non

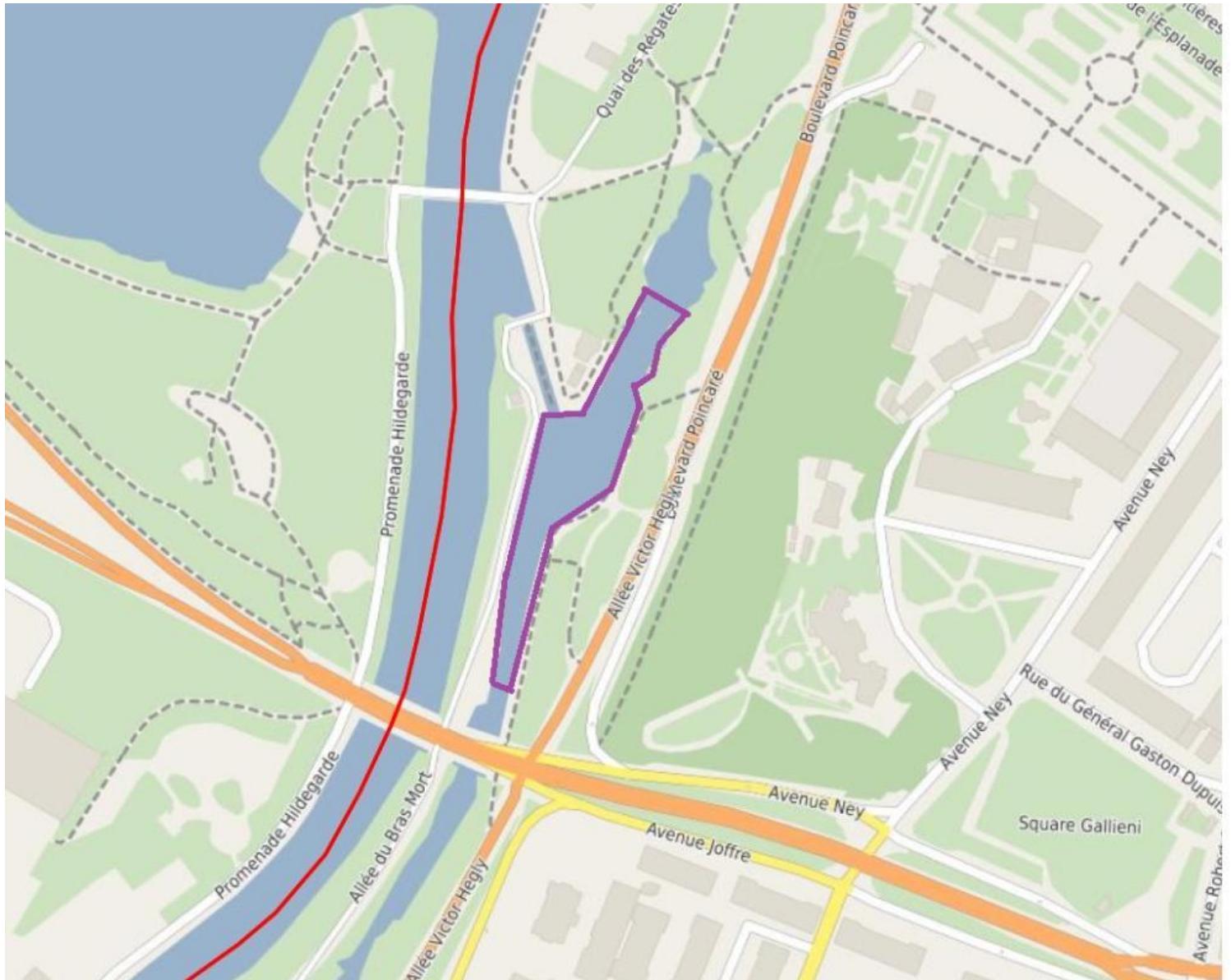
Noms des partenaires éventuels (mécène, société technique et logistique, structure culturelle...)

.....  
.....  
.....

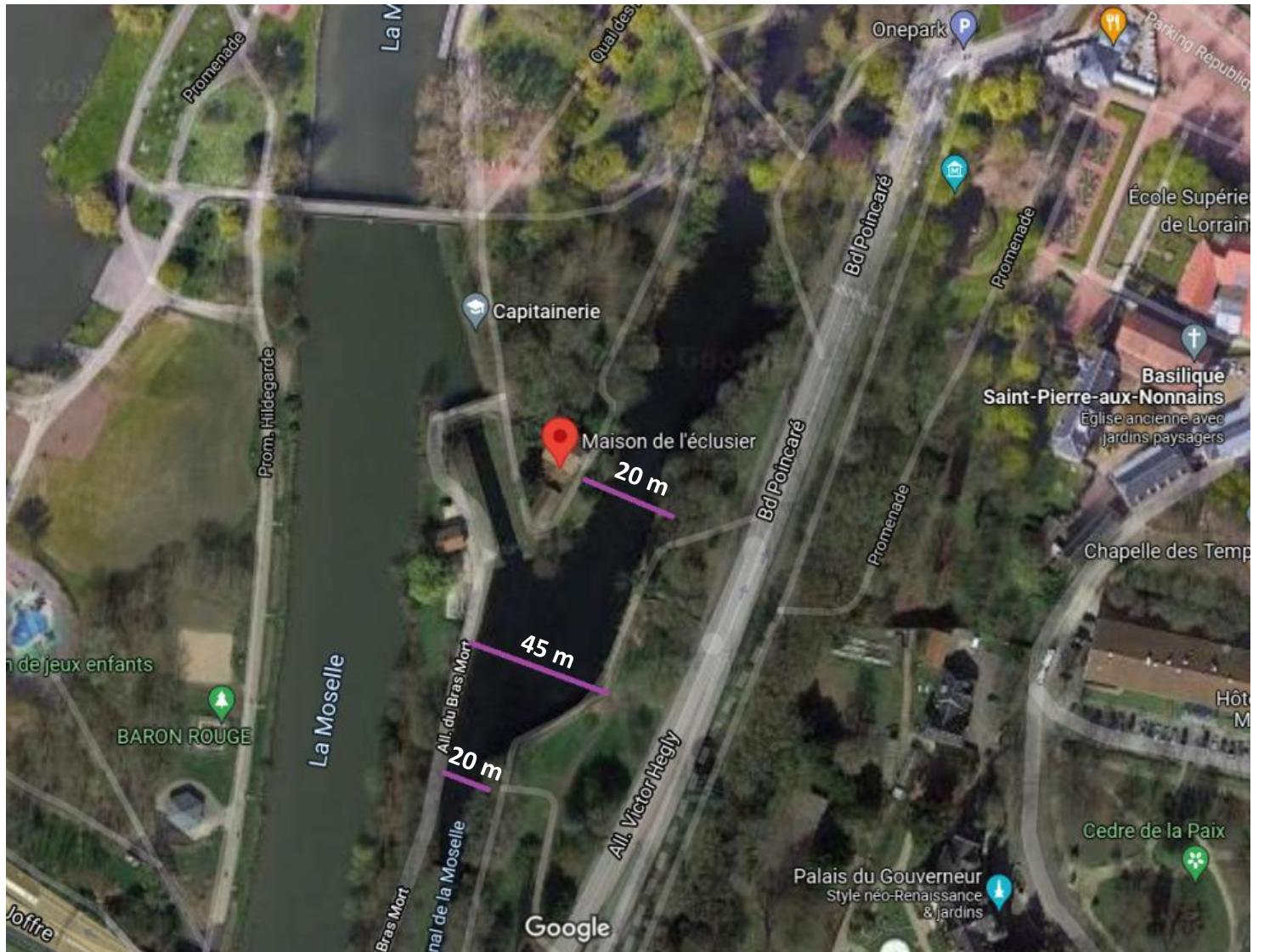
## ANNEXE 4 – VUES ET PRÉCISIONS TECHNIQUES DES REMPARTS ET BASSINS DE LA MOSELLE

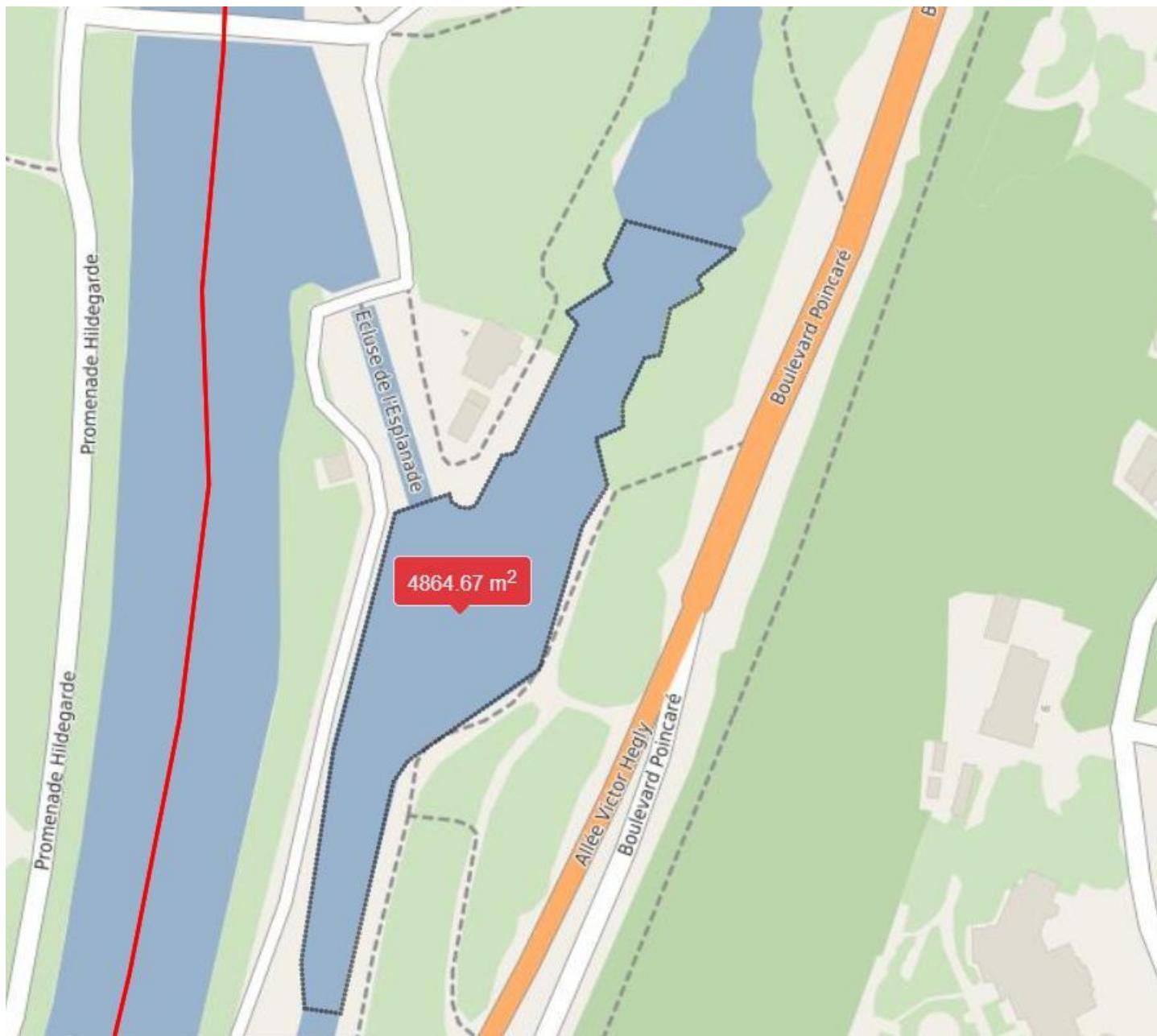


Zone limite d'intervention

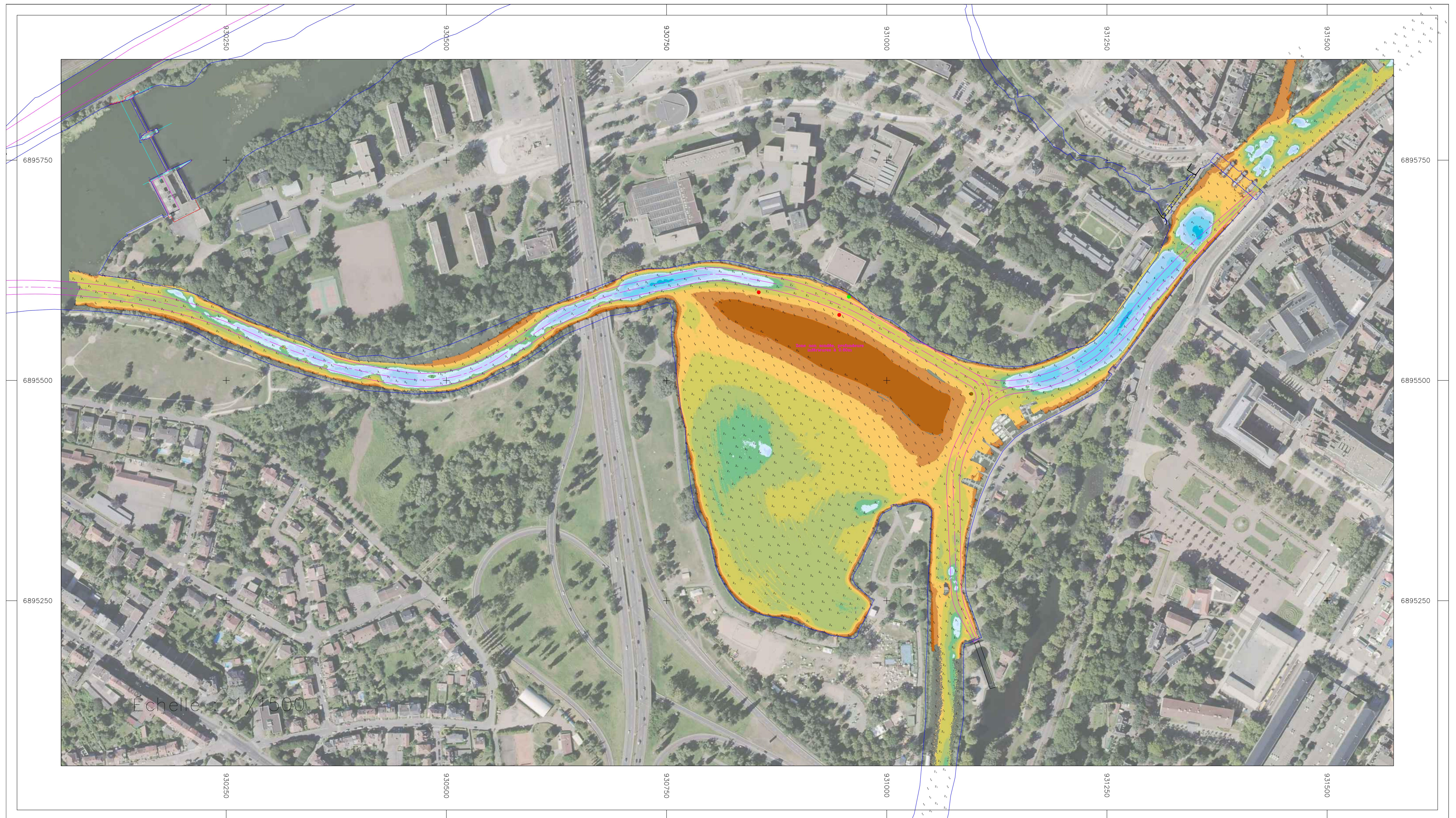


Zone limite d'intervention





Calcul d'aire de la surface aquatique exploitable – à titre indicatif.





**MOSELLE CANALISEE**  
Ancien petit gabarit  
Canal de Jouy-aux-Arches

Coupure 1/8

Echelle 1/1000

Les sondes réduites au plan d'eau  
coté 169.69 (IGN69)

Pas de fenêtre







a) Précisions techniques

Des précisions techniques sont à prendre en compte pour la création et l'installation de l'œuvre :

- Dimensions du site :
  - Distance entre le rempart et la berge (cf plan page 12 – les mesures sont données à titre indicatif, les dimensions réelles sont à prendre lors du repérage)
  - Hauteur du rempart : 8 mètres
- Revêtement du rempart : pierre
- Lieu situé dans une zone de protection des monuments historiques
- Site accessible au public, 24h/24 et 7j/7
- Pas de raccordement possible aux réseaux, de quel type que ce soit, en dehors de la période de montage de l'œuvre
- Prendre en compte le faire que la zone d'intervention est sujette au vent
- L'œuvre sera implantée à l'extérieur, il est donc demandé au candidat de prendre en compte le fait que l'œuvre sera soumise à divers aléas, réclamant des matériaux adaptés à l'environnement extérieur (matériaux non polluants)
- L'œuvre ne doit pas nécessiter d'entretien particulier durant toute la période d'exploitation